



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 11/09/2020

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christine SIMON, Laëtitia PRADINES, Anne-Marie TORE, Sébastien GAGNE,
Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Valérie GAGNE, Roland SEUX,
Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME,

Excusés :

Serge ABOULIN qui a donné procuration à Michel BEGON
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Roland SEUX
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christine SIMON
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

OBJET : ACQUISITION PARCELLES AK 35 et AK 36, PANASSAC

Monsieur le Maire, ayant intérêt à l'affaire, se retire du débat en quittant la salle et en ne prenant pas part au vote

Madame la 1^{re} adjointe au maire rappelle le projet de création d'un terrain sportif au lieu-dit Panassac, nécessitant l'acquisition des parcelles suivantes, propriété de Mr PAILLON Franck :

- section AK n° 35 d'une superficie de 1856 m²,
 - section AK n° 36 d'une superficie de 1778 m²,
- Moyennant un prix d'acquisition total de 2907.20 € (1856+1778 = 3634 m² x 0.80 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

- AUTORISE l'acquisition des parcelles suivantes, propriété de Mr PAILLON Franck :
 - section AK n° 35 d'une superficie de 1856 m²,
 - section AK n° 36 d'une superficie de 1778 m²,
- Moyennant un prix d'acquisition total de 2907.20 € et d'en supporter les frais d'acte ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'adjointe au Maire
Danièle VALLERY

Fait et délibéré le 18/09/2020

Pour extrait certifié conforme

